



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail-Justice-Solidarité

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR
L'ETUDE D'IMPACT
ENVIRONNEMENTAL ET
SOCIAL DU PROJET
D'OUVERTURE D'UNE
ROUTE MINIERE ENTRE
LES BLOCS 1 ET 2 PAR LA
SOCIETE ANGLOGOLD
ASHANTI DE GUINEE DANS
LES SOUS PREFECTURES
DE KINTINIAN ET
MALEAH, PREFECTURE
DE SIGUIRI**

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIBÉRATION

Session N°...../ BGEED /CTAE/DG/CONAKRY du 16 Décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le Lundi 16 Décembre, les membres du Comité Technique d'Analyse Environnementale (CTAE) se sont réunis dans la salle de conférence de l'hôtel Petit-Bateau de 9h 30 mn à 15h 00 mn pour l'examen et la validation du rapport d'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet d'ouverture d'une route minière entre les blocs 1 et 2 par la société ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE dans les Sous-préfectures de Kintinian et Maleah. L'EIES a été réalisée par le bureau SICO-CONSULTING.

La session d'audience publique a été présidée par Monsieur Mamadou bobo Bah du ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation (MATD) qui a présenté l'agenda de la journée.

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour :

1. Installation des invités, présentation de la physionomie de la salle et présentation du contexte de l'audience publique ;
2. Mots de bienvenue du Représentant du Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts
3. Mots du représentant du Promoteur
4. Présentation du rapport d'EIES par le Consultant
5. Lecture des PV de la consultation publique
6. Présentation des remarques et observations des membres du CTAE
7. Réponses aux questions par le Consultant et le Promoteur

8. Délibération
9. Lecture du PV de l'audience
10. Clôture

Étaient présents

Pour le Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts (MEEF)

Le Conseiller Chargé de l'environnement du Ministre d'Etat, ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts, les responsables de la Direction Générale du BGEEEE, la Direction Nationale de l'Environnement, la Direction Nationale des Eaux et Forêts, le Service National de Gestion des Catastrophes et Urgences Environnementales et le Centre de Recherche de Documentation et Archives.

Pour le Ministère des Mines et de la Géologie

Les représentants de la Direction Nationale des Mines et du Service National de Coordination des Projets Miniers.

Pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)

Le Directeur General du Centre d'Etude et de Recherche en Environnement (CERE).

Pour le Ministère de l'élevage

Le représentant de la Direction Nationale de l'Alimentation Animale et de l'Hydraulique Pastorale.

Pour le Ministère de l'Agriculture

Le Représentant de la Direction Nationale de l'Agriculture

Pour le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation

La Direction Nationale de l'Administration du Territoire

Pour la Société civile

Le représentant de l'ONG Action Mine Guinée.

Pour la Société ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE

Le responsable du département Environnement

Cf : Liste des participants.

Le Conseiller chargé de l'Environnement du Ministre d'Etat, ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts, monsieur Lansana CONTE, a au nom de son Ministre, félicité, remercié et encouragé les membres du CTAE. Il a signifié que ce travail auquel le CTAE s'est attelé doit être examiné de façon très responsable. Il a continué son intervention en disant que les impacts identifiés à l'étude et par les consultants doivent être consolidés c'est-à-dire apporter des mesures d'atténuation pour des impacts négatifs et bonifier ceux positifs. Il s'est engagé à apporté sa contribution à la réussite de ce projet pour un développement intégrant toute la

dimension du développement durable. Il a terminé son intervention en mettant un accent particulier sur Préservation de la biodiversité dans cette zone

Le Directeur Général du Bureau Guinéen d'Etudes et d'Evaluation Environnementale, Monsieur Sidiki CONDE a remercié l'ensemble des participants à l'audience et a rappelé le contexte de la rencontre. Il a également expliqué la procédure administrative d'examen et d'approbation des rapports d'évaluation environnementale en Guinée. Il a dans son intervention, rappelé que le nouveau code de l'Environnement a consacré 6 articles notamment du 25^{ème} jusqu'au 30^{ème} sur le processus d'évaluation environnementale jusqu'à la validation des rapports. Il est ensuite revenu sur les missions du BGEEE et le rôle du CTAE. Il dira que le CTAE est composé de plusieurs acteurs multi sectoriels qui appuient le BGEEE dans l'appréciation de valeur scientifique et technique des rapports d'évaluation environnementale et l'amélioration de leur qualité. Il a terminé son intervention par inviter tous les participants à faire des observations objectives pour améliorer le document soumis à cette approbation.

Monsieur Samba SANGARE, responsable du département de L'environnement de la société et représentant du promoteur a intervenu en remerciant l'ensemble des participants. Il a signifié que ce projet lui tenait beaucoup à cœur parce qu'il permettra de rallier les blocs 1 et 2. Il a aussi rappelé qu'une autre étude est en vue mais qu'elle ne concernera essentiellement que la zone minière.

Les principaux thèmes présentés

La présentation du Consultant a porté sur :

- Introduction
- Approche Méthodologique
- Brève description du projet
- Cadre juridique et institutionnel
- Description de l'état initial de l'environnement et de la zone d'étude
- Impacts environnementaux et sociaux potentiels
- Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).
- Conclusion et Recommandations

La présentation du Consultant a été suivie par la lecture du procès-verbal de consultation publique par l'un des missionnaires de ces enquêtes Monsieur Mamady CAMARA.

Les principaux avis et préoccupations formulés par les membres du CTAE

Sur la forme du document

- Corriger les coquilles et reformuler les phrases
- Ecrire rapport provisoire

- Harmoniser le nom du bureau d'étude
- Sigles et abréviations : insérer le service national de gestion des catastrophes et des urgences environnementales(SNGCUE)
- Page 20 -25 le nom des espèces en italique
- Préciser l'adresse du bureau d'étude
- Page 3 Utiliser les chiffres romains pour la numérotation
- Revoir la numérotation de la table des matières qui ne correspond pas aux numéros de page

Sur le fond du document

- Mettre les figures et les références dans le rapport
- Page 75 rapport de consultation dans les zones abritant les carrières d'emprunt de la route minière : joindre les fiches individuelles des paps et leurs photos au nombre de 8
- Page 328 : annexe 3 résultats des analyses physico-chimique des eaux : Page 330-343 les fiches ne sont ni signées ni cachetées.
- Mentionner le calendrier de réalisation du projet
- Indiquer le nombre d'emploi de la main d'œuvre pendant les travaux de construction de cette route
- Corriger le nombre de préfecture 33 au lieu de 35
- Corriger le mandat des membres du conseil communal c'est 5 ans au lieu de 4 ans

Sur le projet

- Justifier le projet
- donner les coordonnées du tracé de la route minière
- Décrire la zone d'influence directe du projet et fournir une carte à cet effet

Sur la présentation du Promoteur et du Consultant

- Revoir la date de création du bureau d'études
- Présenter clairement le promoteur et ses différentes activités

Sur le cadre juridique et institutionnel

- Page 55 la loi L/2017/060/AN du 12 Décembre au lieu de 22 Décembre 2017
- Prendre en compte la politique nationale de gestion des risques et catastrophes
- Insérer la stratégie nationale de réduction des catastrophes
- Remplacer le code de l'environnement de 1987 à celui de 2017
- Ajouter le code révisé des collectivités locales
- Préciser les articles du code minier qui stipulent la réalisation des infrastructures minières
- Faire le lien entre certaines conventions ratifiées par la guinée et le projet
- Ajouter les deux nouveaux arrêtés portant sur l'exploitation artisanale
- L'ancien code minier n'est pas de 1986 mais de 1995 ; remplacer le par le nouveau code minier de 2011 tel qu'amendé en 2013
- Page 56 : dernier paragraphe parler de la nouvelle politique minière qui date de Novembre 2018
- Page 71 : Remplacer le centre de promotion et de développement minier (CPDM) par le service national de coordination des projets miniers

Sur l'état initial de l'environnement

- - Donner les sources des données climatiques Page 16 et 17

- Page 19 et 20 identifier les sources des espèces prioritaires pour la conservation selon L’UICN et la MNDB
- Page 30 ; 1.7.1 Agriculture (sources des données pédologiques)
- Page 90 photo 1 point d’échantillonnage d’eau en amont et en aval sur le cours d’eau sa situation géographique et ses coordonnées
- Page 21 Tableau 2 : Revoir les noms scientifiques

Sur les risques/impacts environnementaux et sociaux

- Prendre en compte un plan de gestion des risques et catastrophes

Sur le PGES

- Indiquer Les parties prenantes de la mise œuvre du PGES
- Sensibiliser les communautés sur la prévalence des maladies hydriques
- Budgétiser le PGES
- Page 36 : Les mesure d’atténuation aux risques de collision pour la faune
- Page 40 et 41 : pour limiter les impacts potentiels sur le milieu biologique, ajouter : procéder à la réalisation du compostage

Suite aux réactions des membres du CTAE, les Consultants ont apporté des réponses aux préoccupations soulevées et se sont engagées à corriger le document conformément aux remarques et suggestions formulées.

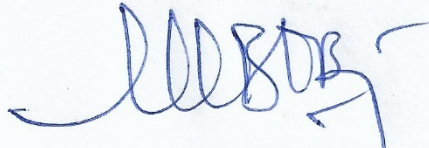
Conclusion

Suite aux précisions apportées par le promoteur et le Consultant, le rapport d’étude d’impact environnemental et social du projet d’ouverture d’une route minière entre les blocs 1 et 2 dans les Sous-préfectures de Kintinian et Maleah, est déclaré recevable par le Comité Technique d’Analyse Environnementale, sous réserve de la prise en compte des observations annexées au présent procès-verbal dont elles constituent une partie intégrante.

Un comité restreint qui sera mis en place sans délai s’assurera sous la coordination du BGEEE de la prise en compte effective dans la version finale du document des observations techniques adoptées.

ONT SIGNE

Président de séance



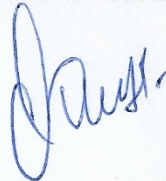
Mr. Mamadou Bobo BAH(MATD)

1^{er} Assesseur



Prof . Sékou Moussa KEITA (DG CERE)

2eme Assesseur



Mr. Lansana Conte (Conseiller du Ministre)

Directeur environnement SAG



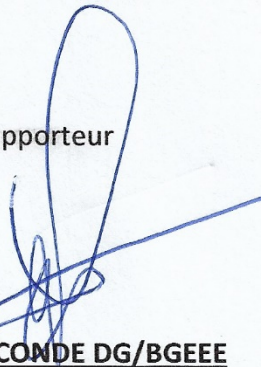
Mr. Samba SANGARE

**Le Cabinet
SICO-CONSULTING**



Mr. Amadou SAVANE

Le Rapporteur



Mr Sidiki CONDE DG/BGEEE